

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00071 et D08-01-19/B-00072
Propriétaire(s) : Gowerdale Farms Ltd.
Emplacement : 2495, (2499, 2509), rue Church
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 22, concession 4
Zonage : V1C[309R]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Deux des parcelles resteront vacantes aux fins d'aménagement résidentiel futur tandis que la troisième parcelle restera une terre agricole vacante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00071	45 m	107,6 m (irrégulière)	0,48 ha	croquis	2495, rue Church, lot résidentiel proposé
B-00072	45 m	104,2 m (irrégulière)	0,46 ha	croquis	2499, rue Church, lot résidentiel proposé

Le terrain qui sera conservé, est représenté sur le croquis qui accompagne les demandes. Il aura une façade de 46,6 mètres sur la rue Church, une profondeur irrégulière de 570 mètres et une superficie de 12,4 hectares. La parcelle vacante est située au 2509, rue Church et restera une terre agricole.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.